

AVIS DE FONCTION INTERNE ET EXTERNE SAISONNIERS

À l'attention des sapeurs-pompiers volontaires non officiers
du grade de sapeur à adjudant-chef
pour effectuer des gardes en centre d'incendie et de secours au
sein du SDIS de l'Ardèche

Appel à candidatures pour des fonctions de sapeurs-pompiers volontaires saisonniers du grade de sapeur à adjudant-chef pour assurer des gardes postées sur les centres d'incendie et de secours du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche.

Conditions de recrutement :

- Être SPV en activité, à jour de ses FMPE et de sa VMA
- Disponibilité minimale d'un mois (du 1/07 au 31/07 et/ou du 1/08 au 31/08)

Missions :

- Assurer de façon hebdomadaire jusqu'à 4 gardes postées de 12 heures
- Assurer en fonction des compétences détenues, l'emploi de conducteur poids lourd, chef d'équipe, chef d'agrès d'un engin comportant une équipe ou chef d'agrès tout engin
- Participer, en fonction des compétences détenues, au dispositif préventif FDF (lorsque vous ne serez pas en garde postée)

Profil :

- FI SPV, FA CE, FA CA1 équipe, FA CA tout engin à jour de FMPE
- Être à jour du recyclage dans le domaine du SUAP
- Permis VL obligatoire, permis PL apprécié
- Unités de valeurs FDF1, FDF2, COD1, COD2 appréciées
- Capacité à rendre compte dans le domaine opérationnel

Conditions de rémunérations :

- Indemnisation de la garde postée sur la base de 60% du taux horaire du grade avec indemnisation des interventions
- Repas pris en compte lors de la garde postée (possibilité d'être en G12 en journée et/ou en nuit)
- Possibilité d'hébergement

Centres d'incendie et de secours qui vont être renforcés : CIS de Sud-Cévennes, CIS Ruoms, CIS Vallon Pont d'Arc, CIS Les Vans, CIS Largentière, CIS Saint Remèze, CIS Villeneuve de Berg, CIS Lavilledieu, CIS Lussas, CIS Le Teil, CIS La Voulte sur Rhône, CIS Tournon sur Rhône, CIS Le Cheylard, CIS Le Pouzin, CIS Lamastre, CIS Annonay Rhone Agglo

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 17 avril 2026 – candidature (CV, lettre de motivation, avis favorable du chef de centre (pour les SPV Ardéchois) et autorisation d'engagement saisonnier (pour les SPV non Ardéchois) à adresser à monsieur le président du conseil d'administration du SDIS de l'Ardèche et à transmettre par e-mail à l'adresse : recrutement@sdis07.fr

Contacts pour informations complémentaires

*administratives :

Mme Carole Rouveure, cheffe du service RHDV, 04 75 66 36 09, carole.rouveure@sdis07.fr,

Mme Léa Amblard, chargée de la GPEAC, 04 75 66 36 19, lea.amblard@sdis07.fr

*techniques :

Cdt Filipe Fazendeiro, chef du groupement territorial sud, filipe.fazendeiro@sdis07.fr

Cdt Sylvain Saurel, chef du groupement territorial nord, sylvain.saurel@sdis07.fr

Lcl Guillaume Defudes, chef du groupement territorial centre par intérim, guillaume.defudes@sdis07.fr



SAPEURS-POMPIERS

Service ressources humaines et
développement du volontariat

SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE SAISONNIER

Département :

Centre :

SPV Nom, Prénom, grade :

Date de naissance :

Commune de naissance : Département de naissance :

Attention : Seule l'autorité territoriale (Président du CASDIS) ou son représentant dûment autorisé par délégation est habilité à signé cette autorisation.

Je soussigné(e) Grade, Nom, Prénom :

.....

Qualité du signataire :

.....

Autorise le sapeur-pompier volontaire à contracter un engagement de sapeur-pompier volontaire saisonnier au sein de corps départemental de l'Ardèche et certifie qu'il est à jour de ses formations et recyclages ainsi que de sa visite médicale d'aptitude.

Fait à :

Le :

Cachet et signature :

